BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 267

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE MARSEILLE

Ventes et cessions

384 989 208 RCS Marseille.
COMPAGNIE PHOCEENNE D EQUIPEMENTS MULTISITES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Sigle : CPEM.
Capital : 125000.00 EUR.
Adresse : 4, Place Sadi Carnot, 1er Étage, 13002 Marseille 2e Arrondissement.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION COMPAGNIE PHOCEENNE D EQUIPEMENTS MULTISITES Société par actions simplifiée Au capital de : 125 000,00 EUR Siège social 1er étage 4 Place Sadi Carnot 13002 Marseille 2e Arrondissement N° RCS 384 989 208 RCS Marseille, est société absorbante CENSE Société par actions simplifiée Au capital de : 40 000,00 EUR Siège social 115 Boulevard de la Bataille de Stalingrad 69100 Villeurbanne N° RCS 824 538 748 RCS Lyon, est société absorbée Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 546 146,18 € ; Passif : 248 336,92 € ; Actif net : 297 809,26 € Rapport d'échange des droits sociaux : néant, la société absorbante détenant toutes les actions de la société absorbée. Montant prévu de la prime de fusion : NEANT Montant prévu du mali de fusion : 29 998,74 € La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er septembre 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Date de réalisation définitive de la fusion : 30 juin 2026. La société CENSE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis, devant le Tribunal de Commerce compétent. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : - Au nom de l'absorbante : dépôt le 29/05/2026 au greffe du Tribunal des Activités économiques de MARSEILLE - Au nom de l'absorbée : dépôt le 29/05/2026 au greffe du Tribunal de Commerce de LYON.